

Saint-Denis, le 2 juin 2021

**Le Directeur général de l'ARS d'Ile-de-France  
à  
Monsieur le Préfet de police de Paris, Préfet de zone de défense et de sécurité**

**Objet : Avis sanitaire sur des mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19**

Par courrier électronique en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, vous m'avez saisi pour avis sur un projet d'arrêté visant à mettre en place de nouvelles mesures afin d'enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19.

**1. Evolution des indicateurs épidémiologiques en Ile-de-France et à Paris**

La situation épidémique en Ile-de-France, si elle s'améliore nettement, reste sur des niveaux de circulation virale importants.

Depuis début janvier 2021 et jusqu'au 31 mars 2021, le taux d'incidence<sup>1</sup> et le taux de positivité<sup>2</sup> en Ile-de-France ont connu une augmentation constante et importante. Depuis le 31 mars, on observe une diminution des indicateurs épidémiologiques de circulation virale. Le 31 mai (calculs sur la semaine allant du 21 au 27 mai 2021), le taux d'incidence brut s'élève à 126,9 cas confirmés pour 100 000 habitants et le taux de tests RT-PCR positifs à 3,4 % sur la région.

A Paris, l'incidence brute s'élève à ce jour à 124,3 cas pour 100 000 habitants et le taux de positivité à 2,2 %. La persistance de la circulation du virus sur l'ensemble de la région a au demeurant encore un impact sur les hospitalisations, en particulier sur les services de réanimation et de soins critiques. Au 31 mai, 4377 patients sont hospitalisés dans la région en raison de la Covid-19, dont 872 en réanimation. Le taux d'occupation des lits de réanimation par des patients Covid+ s'élève à 77,8 % de l'ensemble des lits de réanimation, de surveillance continue et de soins critiques. Rapporté au nombre de lits de réanimation issus de l'enquête annuelle 2019, le nombre de cas de Covid-19 représente actuellement 36,7 %.

En outre, l'apparition des variants au virus de la Covid-19 fait craindre une cinétique de l'épidémie plus rapide que la souche historique. En Île-de-France, pour la période du 22 au 28 mai, 40,4 % des tests positifs ont été analysés par RT-PCR de criblage qui permettent de repérer la présence d'un variant. Parmi ces tests criblés, 64,9 % correspondaient au variant 20I/591Y.V1 (britannique) et 10,4 % au variant 20J/501Y.V2 (sud-africain) ou 20H/501Y.V3 (brésilien).

**2. Mesure envisagée**

Dans ce contexte de persistance de la circulation virale, de pression toujours importante sur les hôpitaux et l'apparition des variants (VOC et VOI), le maintien des mesures renforcées de limitation de la circulation virale est nécessaire.

<sup>1</sup> Nombre de personnes testées positives sur la semaine de référence, rapporté au nombre d'habitants.

<sup>2</sup> Nombre de tests RT-PCR positifs sur la semaine de référence, rapporté au nombre de tests réalisés.

Dans ce cadre, vous envisagez de prendre la mesure suivante :

- Prorogation de l'obligation du port du masque sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public dans le département de Paris et sur les emprises des aéroports de Roissy, du Bourget et d'Orly jusqu'au 30 juin 2021.

Cette mesure vise au respect des mesures barrières et à limiter les situations propices aux contacts à risque de transmission. Elle permet ainsi de lutter contre la propagation du virus.

Dans les conditions précédemment décrites, j'émet un **avis favorable** aux mesures envisagées.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France



Aurélien ROUSSEAU